

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240511-07 Du 05 novembre 2024 MÉDIATHÈQUE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE 2024 - 2027</p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	30.10.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.10.2024
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (12)

Absents : CHATAING P - PITAVY A (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD DESSALCES

MÉDIATHÈQUE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
2024 - 2027

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de partenariat établi par le Département de la Loire dans le cadre de sa politique de soutien et de développement de la lecture publique. Cette convention fixe les droits et obligations de chacune des parties.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer

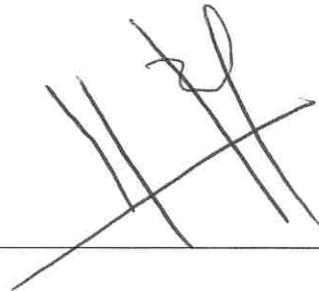
Où cet exposé en après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** le maire à signer la convention de partenariat avec le Département de la Loire dans les termes présentés ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à USSON EN FOREZ, le 06 novembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire



Sandrine JOUMARD-DESSALCES
secrétaire de séance

